



FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE

DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU PERIMETRE SCOLAIRE FAMILLE VENANT D'UNE COMMUNE VOISINE

ANNEE 2023/2024

RESPECTER RIGOREUSEMENT LA DEMARCHE SUIVANTE :

1. Remplir la partie 1 sans oublier de signer
2. Faire remplir la partie 2 par le maire de la commune de votre domicile
3. Faire remplir la partie 3 par la directrice du groupe scolaire
4. Faire remplir la partie 4 par l'inspecteur de l'éducation nationale
5. Retour du dossier en Mairie de Fouquières-les-Béthune

1- PARTIE A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Nom et prénom du père :

Adresse :

N° de téléphone :

Profession :

Adresse mail :

Nom et prénom de la mère :

Adresse :

N° de téléphone :

Profession :

Adresse mail :

MOTIFS DE LA DEMANDE :

- Garde par une assistante maternelle agréée (fournir un justificatif de son domicile de moins de trois mois)
- Regroupement de fratrie (frère(s) ou sœur(s) dans l'école)
- Autres cas, à préciser avec justificatifs :

Le(s) parent(s) déclare(nt) sur l'honneur que tous les renseignements fournis sont exacts et s'engage(nt) à signaler à la mairie de la commune de Fouquières-les-Béthune ainsi qu'à la direction de l'école tout changement de domicile ou de situation en cours d'année scolaire.

Il est rappelé que l'utilisateur qui emploie un faux nom ou un faux état-civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt des peines prévues aux articles L.433-19 et L.441-7 du Code Pénal.

L'enfant fréquentera-t-il la cantine ? Oui Non Occasionnellement
L'enfant fréquentera-t-il la garderie ? Oui Non Occasionnellement

Fait à

Le

Signature des parents :

2- A REMPLIR PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

- Le Maire accepte de verser à la commune d'accueil une participation financière aux frais de fonctionnement et de fournitures scolaires fixée par délibération du Conseil Municipal de Fouquières-lez-Béthune.

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A

Le

Signature du Maire :

3 – A REMPLIR PAR LA DIRECTRICE DU GROUPE SCOLAIRE

Avis : Favorable Défavorable

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A

Le

Signature et cachet :

4 – AVIS DE L'INSPECTEUR DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE

Avis : Favorable Défavorable

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

A

Le

Signature et cachet :

5 - DECISION DU MAIRE DE FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE

- L'inscription de l'élève au groupe scolaire Yves DUTEIL est autorisée
- L'inscription de l'élève au groupe scolaire Yves DUTEIL est refusée

A Fouquières-lez-Béthune,

Le Maire

Le

Sophie DUBY